

COMMUNE DE BOISSEUIL

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 17
Votants : 23

L'an deux mil vingt et un, le 28 mai, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel du Cruzy, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mai 2021

PRESENTS : M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL Laure, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal.

ABSENTS : Mme BEAUGERIE Delphine (Pouvoir à Mme BOURGEOIS Annick), M. DOUDARD Christian (Pouvoir à M. TOURNIEROUX Vincent), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à Mme WISSOCQ Mathilde), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à M. VALADON Thierry), M. VILLAUTREIX Joël (Pouvoir à Mme HAY Salomé), M. ZBORALA Bernard (Pouvoir à Mme DEBAYLE Michèle).

Secrétaire de séance : Mme Eliane BRAILLON

Affiché le : 02/06/2021

4. Convention de mise à disposition de parcelles communales pour le fauchage par des exploitants agricoles.

Par délibération en date du 23 mai 2020 le conseil municipal a validé la signature de conventions avec Messieurs Dufour, Maslieux et Peyrataud pour le fauchage de parcelles communales par ces derniers.

Ces conventions arrivent à échéance le 28 mai 2021 et il est proposé de signer de nouvelles conventions pour une durée d'un an.

Les termes des conventions demeurent inchangés et les parcelles concernées restent les mêmes et un agriculteur vient s'ajouter. Il s'agit de :

- monsieur William Dufour, domicilié au lieu-dit Les Nouailles à Eyjeaux, pour la parcelle AD 61 située route des Bruges d'une surface de 36 064 m² et la parcelle AD 36 située route du Mas Gauthier d'une surface de 9 262 m²,
- monsieur Christian Maslieux, domicilié au lieu-dit La Bouzonnie à Saint Jean Ligoure, pour la parcelle BB 32 située à La Planche d'une surface de 57 227 m²,
- monsieur Thomas Gaugiran, domicilié au lieu-dit Poulénat à Eyjeaux, pour la parcelle AM 142 située aux Bessières d'une surface de 8 867 m² et la parcelle AM 141 située aux Bessières d'une surface de 10 226 m²,
- monsieur Matthieu Peyrataud, domicilié au lieu-dit Le Bessaud à Eyjeaux, pour la parcelle AO 68 située au Cruzy d'une surface de 138 352 m².

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Maire à signer les conventions de mise à disposition des parcelles communales énumérées ci-dessus avec messieurs Dufour, Maslieux, Gaugiran et Peyrataud ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre.

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

